

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 870

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« l'entrée en vigueur »,

les mots :

« la publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel